

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de M. G. MICHIELS
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V. Réf. : M972/2015 (corr. Mme W. Van Ash)
N. Réf. : AVL/KD/BXL-2.23/s.576_PU démol
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue Montagne du Parc, 3 – Siège de BNP Paribas Fortis.
Démolition d'un immeuble de bureaux et mesures conservatoires en vue de la protection du
métro.
Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS

En réponse à votre lettre reçue le 9 septembre 2015 sous référence, nous vous communiquons ***l'avis défavorable*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 23 septembre 2015, concernant l'objet susmentionné.

La CRMS rend un avis négatif sur la demande de permis de démolir les constructions existantes indépendamment et en l'absence d'un permis de reconstruire.

La Commission estime que cette demande est prématurée et que, dans un lieu aussi stratégique de la ville ancienne, il convient de ne prendre aucun risque.
Par conséquent, elle demande que le permis de démolir soit délivré en même temps que le permis de construire.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A.VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - SPRB – D.M.S. : Mme S. Valcke ;
- SPRB – D.U. : M. Fr. Timmermans, Mme B. Annegarn ;
- Commission de concertation de Bruxelles (par mail) ;
- Monsieur G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme et du Patrimoine (par mail).